

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2020

---

LUTTE CONTRE LA MORT SUBITE ET PREMIERS SECOURS - (N° 2363)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
M. Colas-Roy, rapporteur

-----

### AVANT L'ARTICLE 12 BIS

Rétablir la division et l'intitulé du titre V dans la rédaction suivante :

« Titre V

« Évaluer la mise en œuvre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la division du titre V qui comprend le dispositif d'évaluation adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.